



# COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'appel d'AC! Nantes (Agir ensemble contre le Chômage et la précarité) et de la CIP (Coordination des Intermittents et Précaires), **les militants de ces collectifs et des individus occupent, ce mercredi 30 novembre, l'auditorium 800 de la Cité des Congrès et interpellent Mr CHARPY, directeur général de l'ANPE.**

Cet ancien conseiller de Matignon réunit, à la veille du 4<sup>ème</sup> contrat de progrès et de la mise en place du suivi mensualisé personnalisé, l'ensemble de l'encadrement inter-régional Ouest de l'ANPE : DRA, DDA, Conseillers techniques, Chargés de mission, DALE, etc.

Le collectif AC! Air Libre et d'autres militants parisiens s'étaient déjà invités à une conférence de presse donnée par le "patron des chômeurs" en septembre dernier, pour obtenir des réponses sur les modalités d'application du décret sur le contrôle renforcé des chômeurs. Mr CHARPY continuant de refuser de répondre publiquement aux principaux concernés (chômeurs, précaires et salariés), et prenant également soin d'éviter le feu des questions de la presse, **nous nous imposons à nouveau et exigeons des réponses :**

- **Qu'est ce au juste qu'un emploi « convenable » ?** Doit-on par exemple, dès lors que l'on dispose du permis de conduire, sans égard pour d'autres qualifications et sans autre possibilité de choix, faire le chauffeur livreur de nuit à temps partiel au SMIC horaire ? Est-ce cela, Mr Charpy, un emploi « convenable » ? Un poste qui « rentre dans le champ de nos compétences » ?
- **Un RMA ou un contrat d'avenir sous payés sont-ils des emplois convenables?**
- Les pressions sur les RMIstes pour leur faire accepter n'importe quel emploi, alors que beaucoup sont en but aux problèmes de logement, de santé, de mobilité, sont-elles acceptables ?
- Le refus d'aller travailler loin de son domicile est-il un motif de radiation ?
- **Serons-nous, oui ou non, définitivement radiés des listes des demandeurs d'emploi si nous refusons trois « contrats d'avenir » ?**
- Dans un contexte où l'ANPE annonce officiellement 200 000 emplois non pourvus (source : site de l'ANPE), que vont avoir à proposer les conseillers ANPE aux chômeurs qui seront convoqués tous les mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ?
- **Est-il légal d'imposer aux chômeurs 80h de travail non rémunérées dans les entreprises dans le cadre des EMT (Evaluation en Milieu de Travail) ?**
- Les formations accessibles seront-elles uniquement celles proposées par les patrons?
- La prochaine convention UNEDIC supprimera t-elle la dispense de recherche d'emploi pour les plus de 55 ans, alors qu'il est établi qu'à part de l'emploi précaire il n'existe aucune offre d'emploi convenable pour les « Séniors »?
- Que veut dire l'insertion des personnes en difficultés quand celles-ci est confiée aux responsables de l'emploi précaire: les agences d'Interim ? (L'ANPE et ADIA viennent de signer un accord)?
- Les chômeurs doivent-ils payer pour la politique du MEDEF, par la destruction totale de leur vie qu'impliquent les radiations ANPE ?

Alors que le code du travail et les droits des salariés se voient gravement attaqués par l'instauration de divers dispositifs (RMA, Contrats d'Avenir, CAE, CNE), que les chômeurs sont encore insécurisés par des mesures hostiles (pouvoir de sanction/radiation dévolu aux Assedic, multiplication des mesures de contrôle), **nous sommes venus interroger Mr CHARY et ses agents sur des aspects concrets du processus de précarisation auquel l'ANPE participe.**

**De quoi sommes nous donc coupables ?** Les « emplois non pourvus » le sont-ils en raison de l'incapacité des demandeurs d'emploi à se lever, à se rendre à un rdv ? Chacun de nous est-il responsable individuellement du chômage massif et structurel auquel on nous dit vouloir s'attaquer au mépris des droits les plus élémentaires ? Au nom du « suivi personnalisé » des chômeurs, combien de temps perdu en démarches inutiles et contraignantes, combien de convocations suivies de radiations, de pertes de droits ? 70% des embauches actuelles se font en CDD, l'ANPE est-elle une entreprise d'intérim ?

**Cette action s'inscrit dans un contexte de "renégociation" de la prochaine convention du régime d'assurance-chômage.** Cette institution finance en fait la production flexible dans son ensemble. Elle contribue à financer la disponibilité à l'emploi discontinu dans de nombreux secteurs. Nous persistons : ces enjeux ne peuvent être laissés à un gouvernement et à des partenaires sociaux qui raisonnent essentiellement en termes comptables.

Nous n'acceptons pas d'être triturés, modifiés, écrasés comme de simples variables d'ajustement. **La création de nouveaux droits est un impératif** pour lequel nous appelons l'ensemble des salariés, en formation, au chômage ou employés, à lutter, à s'organiser.

Nous exigeons :

- AVEC OU SANS EMPLOI, AVEC OU SANS PAPIER, LA **GARANTIE AU MINIMUM DU SMIC MENSUEL** POUR TOUTES ET TOUS
- **LE LIBRE CHOIX DE SON TRAVAIL ET DE SA FORMATION**
- **LE DROIT AU LOGEMENT, L'INTERDICTION DES EXPULSIONS, DES COUPURES D'EAU, D'ELECTRICITE, DE GAZ ET DE TELEPHONE & LA GRATUITE DES SOINS MEDICAUX, DES TRANSPORTS PUBLICS, DE L'EDUCATION ET DE L'ACCES A LA CULTURE**